

**Volet B****Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**Réservé
au
Moniteur
belge***25147456***Déposé au greffe du Tribunal de l'entreprise
de Liège division ~~Marché en Flandre~~
le 18/11/25 ARLONLe GreffierN° d'entreprise : **0258 258 738****Nom**(en entier) : **Association Intercommunale de Financement pour
l'Equipement Economique de la Province de
Luxembourg**(en abrégé) : **IDELUX Finances**Forme légale : **Association Intercommunale de droit public à forme de Société
Coopérative à Responsabilité limitée**Adresse complète du siège : **Drève de l'Arc-en-Ciel 98 à 6700 ARLON****Objet de l'acte : Désignation du Président et du Vice-Président**

Réuni le 18 juin 2025, le Conseil d'administration a arrêté la décision suivante :

- Désignation d'un(e) Président(e)

Vu l'article L1523-15 CDLD § 8 qui stipule :

« Le conseil d'administration désigne, en son sein et au maximum, un Président .../... ».

Sur ces motifs,

En conformité avec l'article L1523-15 § 8 CDLD, le Conseil d'administration désigne à l'unanimité M. Nicolas GREGOIRE pour assumer le mandat de Président(e) du Conseil d'administration.

Après cette désignation, Monsieur Michel JACQUET cède ensuite la présidence de la séance à Monsieur Nicolas GREGOIRE.

- Désignation d'un(e) vice-Président(e)

Vu l'article L1523-15 CDLD § 8 qui stipule :

« Le conseil d'administration désigne, en son sein et au maximum, un Président et un Vice-président .../... ».

Sur ces motifs,

Le Conseil d'administration désigne à l'unanimité M. Thierry NEYENS pour assumer le mandat de vice-Président(e) du Conseil d'administration.

Pour extrait conforme,

Nicolas GREGOIRE,
Président

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 20/11/2025 - Annexes du Moniteur belge